

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2025 DDCT 10 Subventions (16000 euros) à 8 associations pour le financement de 8 projets dans les quartiers populaires parisiens (1 ère enveloppe EDL 14)

Mme Melody TONOLLI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de six ans (2024 - 2030);

Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65 votée le 10 juillet 202, autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100 votée le 10 juillet 2024, approuvant la demande de Madame la Maire de Paris d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du

Sur le rapport présenté par Mélody TONOLLI, au nom de la 5ème commission

## Délibère.

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association ARTMELE(190027) (14ème) pour son action suivante :

- « Livres ouverts : lecture et échange de livres » (2025\_00541)

- Article 2 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES CARNETS DU PASSAGE(192573) (14ème) pour son action suivante :
  - « Mes mots, tes mots Atelier d'écriture intergénérationnel » (2025\_00495)
- Article 3: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE LES ÉCRIÉS(195788) (14ème) pour son action suivante :
  - « Bar à Lectures» (2025\_00443)
- Article 4 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association FEMME D'AUJOURD'HUI FDA(191264) (14ème) pour son action suivante :
  - « LA BONNE ASSIETTE» (2025\_01693)
- Article 5 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association FLORA TRISTAN LA REGIE DE QUARTIER DU 14EME(13085) (14ème) pour son action suivante :
  - « Redonner vie à la rue Paradol» (2025\_01251)
- Article 6: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association MA PARTITION DE VIE (MPDV)(194136) (14ème) pour son action suivante :
  - « Voyage à travers les cultures» (2025 02235)
- Article 7 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LE TEMPS DES MOTS(193115) (14ème) pour son action suivante :
  - « Atelier de savoirs socio-linguistiques» (2025\_00624)
- Article 8 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association YACHAD(39964) (14ème) pour son action suivante :
  - « Médiation sociale et culturelle en direction des femmes isolées du QPV, en grande exclusion» (2025\_01296)
- Article 9: Les dépenses correspondantes aux projets s'élèvent au total à 16000 euros et seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2025, sous réserve de la décision de financement.